



Administration communale  
de  
NOMMERN

## CONVOCATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **vendredi, le 24 juillet 2020 à 18.30 heures** dans la salle des fêtes au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment école/mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

1. Approbation du plan de gestion forestière 2021 et du Plan de protection de la nature 2021
2. Approbation d'un lotissement de terrains à Niederglabach (Diderrich)
3. Approbation d'un compromis d'échange de terrains sis à Oberglabach (Diderrich)
4. Approbation de la résiliation d'un compromis d'échange de terrains sis à Nommern et à Schieren (Petry)
5. Approbation d'un compromis d'échange de terrains sis à Schrondweiler et à Schieren (Wirion)
6. Approbation d'un contrat de bail commercial pour l'immeuble sis à Schrondweiler, 2, Giedertseck
7. Création d'un poste administratif
8. Nomination à un poste vacant au sein de la commission scolaire

Nommern, le 17 juillet 2020

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal

Laurent REILAND  
(contreseing art. 74 LC)

le bourgmestre

John MÜHLEN

